



École européenne de Bruxelles IV (Laeken)
European School of Brussels IV (Laeken)

CYCLES MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

WELCOME PACK

Création : 01-09-2016

Dernière révision : 20-07-2023

Validation : Interne

Diffusion : Externe



TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Les Écoles européennes.....	5
Mission des Écoles européennes.....	5
Objectifs.....	5
Principes pédagogiques.....	6
Soutien éducatif et éducation inclusive.....	6
Structure des études.....	7
Baccalauréat européen.....	7
Évaluations.....	8
Liens utiles.....	8
Notre école.....	10
Cycles.....	10
Sections linguistiques.....	10
Valeurs.....	10
Plan pluriannuel.....	11
Liens utiles.....	11
Plan de l'école.....	12
Accéder à l'école.....	14
Service de bus de l'APEEE.....	14
Transports en commun.....	14
À vélo.....	14
Stationnement.....	14
Parking souterrain.....	14
Fiche d'accès.....	14
Calendrier scolaire.....	15
Horaires.....	15
Cycles maternel et primaire.....	15
Cycle secondaire.....	16
Structure des cours.....	17
Cycle maternel.....	17
Cycle primaire.....	18
Cycle secondaire.....	19
SMS – My School.....	21
Journal de classe (agenda).....	21
Livres et fournitures scolaires.....	21

Tenue de sport.....	22
Jeton.....	22
Carte d'étudiant (cycle secondaire).....	22
Casiers (cycle secondaire).....	23
Étiquette cartable (cycles maternel et primaire)	23
Bibliothèques	23
Fréquentation des cours	24
Certificat de fréquentation scolaire.....	24
Absences.....	24
Cycles maternel et primaire	24
Cycle secondaire.....	24
Santé	25
Frais scolaires.....	26
Catégorie 1.....	26
Catégorie 2.....	26
Remarque importante	27
Minerval scolaire – Élèves de Catégorie III	27
Pour les enfants des agents civils internationaux OTAN et des fonctionnaires internationaux ONU (postés à Bruxelles)	27
Pour les enfants dont les parents font partie de la Catégorie III	28
Acompte.....	28
Remarques.....	28
Protection des données	28
Rentrée	31
Premiers jours de la rentrée scolaire.....	31
Cycles maternel et primaire	31
Cycle scondaire.....	31
Réunions de parents en septembre	31
APEEE	32
Accueil pédagogique post-scolaire / Garderie (OIB)	33
Organisation	33
Horaire.....	33
Congés scolaires	33
Contacts	34
Contacts	35
Annexes	41

« Élevés au contact les uns des autres, libérés dès leur plus jeune âge des préjugés qui divisent, initiés aux beautés et aux valeurs des diverses cultures, ils prendront conscience, en grandissant, de leur solidarité. Tout en gardant l'amour et la fierté de leur patrie, ils deviendront, par l'esprit, des Européens, bien préparés à achever et à consolider l'œuvre entreprise par leurs pères pour l'avènement d'une Europe unie et prospère. »



LES ÉCOLES EUROPEENNES

MISSION DES ÉCOLES EUROPEENNES

Les Écoles européennes sont des établissements d'enseignement officiel créés conjointement par l'Union européenne et les gouvernements des États membres.

Elles jouissent d'un statut juridique d'établissement public dans chacun de ces États.

La vocation des Écoles européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants des cycles maternel, primaire et secondaire. Elles sont destinées en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes.

Il existe actuellement treize Écoles européennes (Alicante, Bergen, Bruxelles I (Uccle + Berkendael), Bruxelles II (Woluwe + Evere), Bruxelles III (Ixelles), Bruxelles IV (Laeken), Francfort, Karlsruhe, Luxembourg I au Kirchberg, Luxembourg II à Mamer, Mol, Munich, Varese) réparties dans six pays (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg et Pays-Bas). Elles accueillent environ 28750 élèves.

OBJECTIFS

- Permettre aux élèves d'affirmer leur propre identité culturelle, fondement de leur futur développement en tant que citoyens européens ;
- Offrir une formation complète, de qualité, depuis l'école maternelle jusqu'au Baccalauréat ;
- Développer un haut niveau de connaissance, tant en langue maternelle qu'en langues étrangères ;
- Favoriser leurs aptitudes en mathématiques et dans les matières scientifiques tout au long de leur scolarité ;
- Privilégier une approche européenne et globale, en particulier dans les cours de sciences humaines ;
- Encourager leur créativité dans le domaine musical et les arts plastiques et leur faire mesurer l'importance de l'héritage culturel et de la civilisation européenne ;
- Développer leurs aptitudes physiques et les inciter à une vie saine par la pratique des sports et des activités récréatives ;
- Proposer aux élèves un accompagnement professionnel dans leur choix de matières et, durant les dernières années de l'école secondaire, dans leur orientation vers une carrière ou des études universitaires ;
- Renforcer l'esprit de tolérance, de coopération, de dialogue et de respect au sein de la communauté scolaire ainsi qu'à l'extérieur de l'école ;

- Encourager le développement personnel, social et intellectuel des élèves et les préparer au cycle suivant de formation ;
- Assurer une éducation au développement durable selon une approche transversale conformément aux documents européens et internationaux.

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

L'instruction fondamentale est dispensée dans les langues officielles de l'Union européenne. Ce principe préserve la primauté de la langue maternelle (LI) de l'élève.

Par conséquent, chaque école compte plusieurs sections linguistiques. Les programmes scolaires et de matière (sauf ceux de langue maternelle) sont identiques dans toutes les sections.

Les consciences et convictions individuelles sont respectées. L'éducation religieuse et l'éducation à la morale non confessionnelle font partie intégrante du programme scolaire.

Afin de renforcer l'unité de l'école et de promouvoir une éducation véritablement multiculturelle, un accent marqué pèse sur l'apprentissage, la compréhension et l'utilisation des langues étrangères par divers moyens.

Pour atteindre ces objectifs, les enseignants avec l'appui des conseillers d'éducation et de la Direction partagent leur expérience nationale avec les collègues des autres nationalités, non pas dans une optique de comparaison stérile mais dans un apport positif et constructif.

SOUTIEN EDUCATIF ET EDUCATION INCLUSIVE

Les Écoles européennes reconnaissent que chaque élève apprend d'une manière unique et que certains élèves peuvent avoir besoin d'un soutien ou d'un défi supplémentaire au cours de leur scolarité.

À cette fin, les Écoles européennes favorisent l'accès à l'apprentissage en créant des environnements d'apprentissage accessibles et flexibles, en utilisant une variété de méthodes d'enseignement et de matériel pédagogique dans leurs salles de classe.

Si nécessaire, un soutien personnalisé est fourni sous la forme d'aménagements raisonnables et de mesures de soutien qui répondent aux besoins des élèves et favorisent un parcours d'apprentissage réussi et de plus en plus autonome.

Différentes formes et différents niveaux de soutien sont fournis, afin de garantir une aide appropriée et l'égalité des chances pour tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux, qui rencontrent des difficultés à tout moment de leur scolarité ou qui sont doués, afin de leur permettre de se développer et de progresser en fonction de leur potentiel.

STRUCTURE DES ETUDES

À l'École européenne, le cycle maternel (*Early Education*) couvre deux années d'enseignement, le cycle primaire cinq années et le cycle secondaire sept années.

L'admission à l'école maternelle a lieu à la rentrée de septembre de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 4 ans et l'admission à la première classe de l'école primaire a lieu à la rentrée de septembre de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 6 ans.

Cycle	Niveaux	Âge
Early Education (Maternel)	1-2	4-5 ans
Primaire	1-5	6-10 ans
Secondaire		
Cycle d'observation	1-3	11-13 ans
Cycle de pré-orientation	4-5	14-15 ans
Cycle d'orientation	6-7	16-18 ans

BACCALAUREAT EUROPEEN

À la fin de leur scolarité (S7), les élèves présentent les épreuves du Baccalauréat européen. Le diplôme délivré à l'issue de la réussite des examens est reconnu dans tous les pays de l'Union européenne ainsi que dans un certain nombre d'autres pays.

Les titulaires du Baccalauréat jouissent dans leur pays des mêmes droits et avantages que les détenteurs du diplôme ou certificat délivré à la fin des études du cycle secondaire dans ce même pays. Ils peuvent s'inscrire, avec les mêmes droits que les ressortissants nationaux en possession de titres équivalents, dans les universités ou instituts d'études supérieures de tous les pays de l'Union européenne.

Le jury d'examen qui surveille le déroulement des épreuves dans toutes les sections linguistiques est présidé par un professeur d'université et composé d'examineurs de chaque pays de l'Union européenne. Ces derniers sont désignés chaque année par le Conseil supérieur des Écoles européennes et doivent satisfaire aux conditions requises dans leur propre pays pour être nommés membres du jury de même niveau.

Les épreuves du Baccalauréat portent sur les matières enseignées en 6ème et 7ème année. Peuvent participer aux examens les élèves qui ont suivi au minimum les deux dernières années complètes de l'enseignement secondaire à l'École européenne.

ÉVALUATIONS

L'évaluation des capacités de chaque candidat est basée sur :

1. Une **note préliminaire** qui représente le travail en classe, la participation orale ainsi que le résultat des tests effectués tout au long de la 7ème année. Cette note compte pour 50% des points.
2. Les examens du Baccalauréat en fin de 7ème année, à savoir :
 - **Cinq épreuves écrites**, qui comptent pour 35% des points, parmi lesquelles la langue maternelle de l'élève (ou la langue de la section linguistique dans laquelle l'élève est inscrit, selon la catégorie d'appartenance), la première langue étrangère et les mathématiques sont obligatoires pour tous.
 - **Trois épreuves orales**, qui comptent pour 15% des points, parmi lesquelles la langue maternelle de l'élève (ou la langue de la section linguistique dans laquelle l'élève est inscrit, selon la catégorie d'appartenance) est obligatoire.

Le bachelier doit obtenir une moyenne de 50% pour accéder au diplôme (NMS – Nouveau Système de Mesures).

Le contrôle minutieux par le jury d'examen, qui exige une deuxième correction et, si cela s'avère nécessaire, une troisième correction des examens écrits, assure le haut niveau et la qualité du Baccalauréat et permet ainsi de ne délivrer le diplôme qu'aux élèves ayant les compétences et connaissances requises pour aborder des études supérieures avec succès.

LIENS UTILES

Vous trouverez davantage d'informations sur les Écoles européennes sur le [site du Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes](#) (BSGEE).

Les textes officiels sont disponibles sur [cette page](#).



NOTRE ECOLE

Notre école a ouvert ses portes en 2007. D'abord située sur le site de Berkendael, à Uccle, elle a déménagé vers son site actuel, dans la commune de Laeken, en 2012.

Elle accueille près de 3150 élèves répartis en 8 sections linguistiques : allemande, anglaise, bulgare, estonienne, française, italienne, néerlandaise et roumaine.

CYCLES

M	Maternel
P	Primaire
S	Secondaire

SECTIONS LINGUISTIQUES

DE	Allemande
EN	Anglaise
BG	Bulgare
ET	Estonienne – jusqu'en S2 (pour l'année 2023/24)
FR	Française
IT	Italienne
NL	Néerlandaise
RO	Roumaine – jusqu'en S6 (pour l'année 2023/24)
HR	Croate – élèves SWALS uniquement

Certaines sections linguistiques ne sont pas encore ouvertes dans tous les cycles et niveaux. Chaque année, un niveau supplémentaire s'ouvrira jusqu'à atteindre le niveau S7 dans toutes les sections linguistiques.

VALEURS

AMITIÉ créativité
implication **ENTHOUSIASME**
loyauté **INTÉGRITÉ**
GÉNÉROSITÉ **RESPECT** honnêteté
communauté **TOLÉRANCE**

PLAN PLURIANNUEL

L'objectif du plan pluriannuel est de fournir un cadre pour le développement des différents plans d'action des écoles maternelles/primaires et secondaires afin de garantir une approche coordonnée et globale de l'ensemble de l'école. Le rapport de l'inspection globale de l'école, qui s'est déroulée en mars 2019 à l'École européenne Bruxelles IV (Laeken), a identifié quatre priorités, à savoir : l'apprentissage coopératif, la différenciation, les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage variées dans les cours, l'auto-évaluation des élèves.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce plan pluriannuel sur notre [site web](#).

LIENS UTILES

Vous trouverez tous les documents utiles concernant la vie dans notre école (Règlements, Politiques, Chartes, etc.) sur [notre site](#) :

- Pour toute l'école : <https://eeb4.be/fr/reglements-politiques/>
- Pour le cycle maternel : <https://eeb4.be/fr/mat-reglements-politiques/>
- Pour le cycle primaire : <https://eeb4.be/fr/pri-informations-generales/>
- Pour le cycle secondaire : <https://eeb4.be/fr/sec-reglements-politiques/>

Autres liens utiles :

- [Foire aux questions](#)
- [Contacts](#)

PLAN DE L'ÉCOLE

A	Classes de secondaire Chill-out room (pour les S1, S2, S3)
B	Laboratoires de sciences
D	Cantine Salle de sport primaire
E	Salle de sport
F	Classes de maternelle
G	Aile gauche : art et musique Aile droite : administration, infirmerie, psychologues
J	Classes de primaire
K	Direction adjointe des cycles maternel et primaire Secrétariat des cycles maternel et primaire (RDC) Classes de primaire
L	Bibliothèque maternelle et primaire
M	Accueil pédagogique post-scolaire (garderie, en soirée)
N	Salle de sport
Q	Loge des vigiles, entrée n°86
R	Salle polyvalente (SPV) Bibliothèque du secondaire (2 ^{ème} étage) Chill-out room (pour les S4, S5, S6)
S	Accueil pédagogique post-scolaire (garderie) APEEE
T	Direction adjointe du cycle secondaire Secrétariat du cycle secondaire (1 ^{er} étage)
W	Classes de secondaire Chill-out room (pour les S7)



ACCEDER A L'ECOLE

L'école est accessible à pied, à vélo, en transports en commun de la ville ou avec les bus de l'APEEE, et en voiture.

SERVICE DE BUS DE L'APEEE

L'Association des Parents de l'École européenne de Bruxelles IV-Laeken (APEEE Bru4) propose, entre autres services, le transport des élèves, de la maternelle au secondaire, et de toutes les sections linguistiques, entre le domicile et l'école le matin et entre l'école et la maison ou la garderie l'après-midi. Plus d'informations sur l'APEEE sont disponibles à la page 32.

TRANSPORTS EN COMMUN

Dans la mesure du possible, nous vous encourageons à accéder à l'école en évitant la voiture et en privilégiant la mobilité douce. L'école est facilement accessible en transports en commun : SNCB, STIB, De Lijn.

À VELO

Des espaces ont été aménagés à l'intérieur de l'école pour accueillir les vélos des élèves et membres du personnel.

STATIONNEMENT

Afin de garantir la sécurité de notre communauté scolaire, nous vous demandons d'éviter, autant que possible, d'encombrer l'espace situé devant les grilles de l'école. Veuillez noter que les possibilités de garer votre véhicule dans les espaces de stationnement situés aux alentours de l'école sont limitées, de surcroît en période de forte affluence. Nous vous recommandons donc de privilégier les transports en commun, la marche ou le vélo.

PARKING SOUTERRAIN

Le parking n'est ouvert que pour les véhicules des membres du personnel enseignant et administratif de l'école et de l'APEEE.

FICHE D'ACCES

Pour plus d'informations, nous vous invitons à [consulter notre site](#) et à parcourir notre fiche d'accès, en [Annexe I](#).

CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire (181 jours d'école) est harmonisé entre les quatre Écoles européennes de Bruxelles et approuvé par le Conseil d'Administration.

Il est disponible [sur notre site](#) et en **Annexe II**.

HORAIRES

CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

MAT – P1 – P2					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début des cours	08h15	08h15	08h15	08h15	08h15
Fin des cours	15h00	15h00	12h30	15h00	12h45
P3 – P4 – P5					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début des cours	08h15	08h15	08h15	08h15	08h15
Fin des cours	15h00	15h00	12h30	15h00	15h00

CYCLE SECONDAIRE

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi			
Entrée Bâtiment W – Casiers		08h00	
Fin des casiers + entrée aux autres bâtiments		08h10	
Période 1		08h15	09h00
Période 2		09h05	09h50
Période 3		09h55	10h40
Pause		10h40	11h00
Période 4		11h00	11h45
Période 5		11h50	12h35
Période 6	Pause déjeuner selon horaire	12h40	13h25
Période 7	Pause déjeuner selon horaire	13h30	14h15
Période 8 Fin des cours 1 : Premier départ des bus de l'APEEE		14h20	15h05
Période 9 Fin des cours 2 : Deuxième départ de bus de l'APEEE		15h10	15h55

Mercredi – Pour les élèves de S1 à S5 uniquement			
Entrée Bâtiment W – Casiers		08h00	
Fin des casiers + entrée aux autres bâtiments		08h10	
Période 1		08h15	09h00
Période 2		09h05	09h50
Période 3		09h55	10h40
Pause		10h40	11h00
Période 4		11h00	11h45
Période 5 Fin des cours – Départ des bus de l'APEEE		11h50	12h35

N.B. : Selon les options choisies, les élèves de S6 et S7 pourraient avoir cours jusqu'en période 9 le mercredi.

STRUCTURE DES COURS

CYCLE MATERNEL

Le programme *Early Education* (cycle maternel) a pour but de :

- Préparer les enfants à une vie heureuse, saine, responsable et réussie ;
- Développer leurs personnalités et leurs aptitudes ;
- Développer leur potentiel d'apprentissage ;
- Cultiver le respect des autres et de l'environnement ;
- Leur apprendre à respecter et à apprécier leur culture, leur identité, leurs valeurs et celles des autres.
- Promouvoir un esprit européen.

Le programme *Early Education* constitue un volet fondamental de l'éducation et la formation tout au long de la vie, son rôle central est d'accompagner le développement des enfants afin qu'ils deviennent des acteurs responsables et soucieux de l'éthique au sein de la société. L'apprentissage dans les premières années vise à aider et guider l'enfant dans son développement physique, physiologique, social, cognitif et émotionnel et à prévenir toutes difficultés en lui offrant les meilleures conditions d'apprentissage.

L'enseignement et l'apprentissage dans les premières années sont holistiques et les différentes disciplines ne sont pas dissociées les unes des autres. Dans ce document, tout comme dans la pratique quotidienne, l'approche actionnelle, l'expérimentation et l'expérience sont centrales.

L'estime de soi est un sain et puissant moteur chez l'enfant. Elle est entretenue par des expériences positives d'apprentissage et par la diversité des interactions avec d'autres personnes. Le monde expérimental de l'enfant doit pouvoir être enrichi et soutenu au travers d'activités de recherche de nouveaux centres d'intérêts.

Les classes mélangent souvent des enfants de 4 et 5 ans.

CYCLE PRIMAIRE

À l'école primaire, l'accent est mis sur la langue maternelle, les mathématiques et la première langue étrangère sans négliger pour autant l'éducation artistique, musicale, sportive, la découverte du monde, la religion ou la morale laïque ainsi que les "Heures Européennes" où se rencontrent des enfants de nationalités différentes pour participer à des activités variées.

Matière	P1 et P2	P3, P4 et P5
Langue maternelle (SWALS Langue I)	8h (2h30)	6h45 (3h45)
Mathématiques	4h	5h15
Langue II	2h30	3h45
Éducation musicale Éducation artistique Éducation physique	5h	3h
Découverte du monde	1h30	3h
Heures européennes	–	1h30
Religion / Morale laïque	1h	1h30
Récréations	3h30	2h30
Total	25h30	27h15
ONL – irlandais / maltais*	1h30	1h30
ONL – finnois / suédois*	–	1h30

* Other National Language (*autre langue nationale*) est enseigné durant les heures de classe

CYCLE SECONDAIRE

En principe, les élèves entrent à l'école secondaire lorsqu'ils ont atteint l'âge de onze ans et après avoir accompli avec succès le cycle complet des études primaires de l'École européenne ou à condition d'être en possession d'un certificat équivalent délivré par un autre établissement.

Les sept années du cycle secondaire sont organisées de la façon suivante : durant les trois premières années, les élèves suivent un programme commun appelé "cycle d'observation". La majorité des matières sont enseignées dans la langue maternelle.

Dès la **première secondaire**, tous les élèves commencent l'étude d'une deuxième langue étrangère (LIII).

En **deuxième secondaire**, le latin est proposé en option. En troisième secondaire, les élèves qui ont choisi le latin en deuxième poursuivent son étude. Pour les autres élèves, l'option informatique (ICT) est proposée.

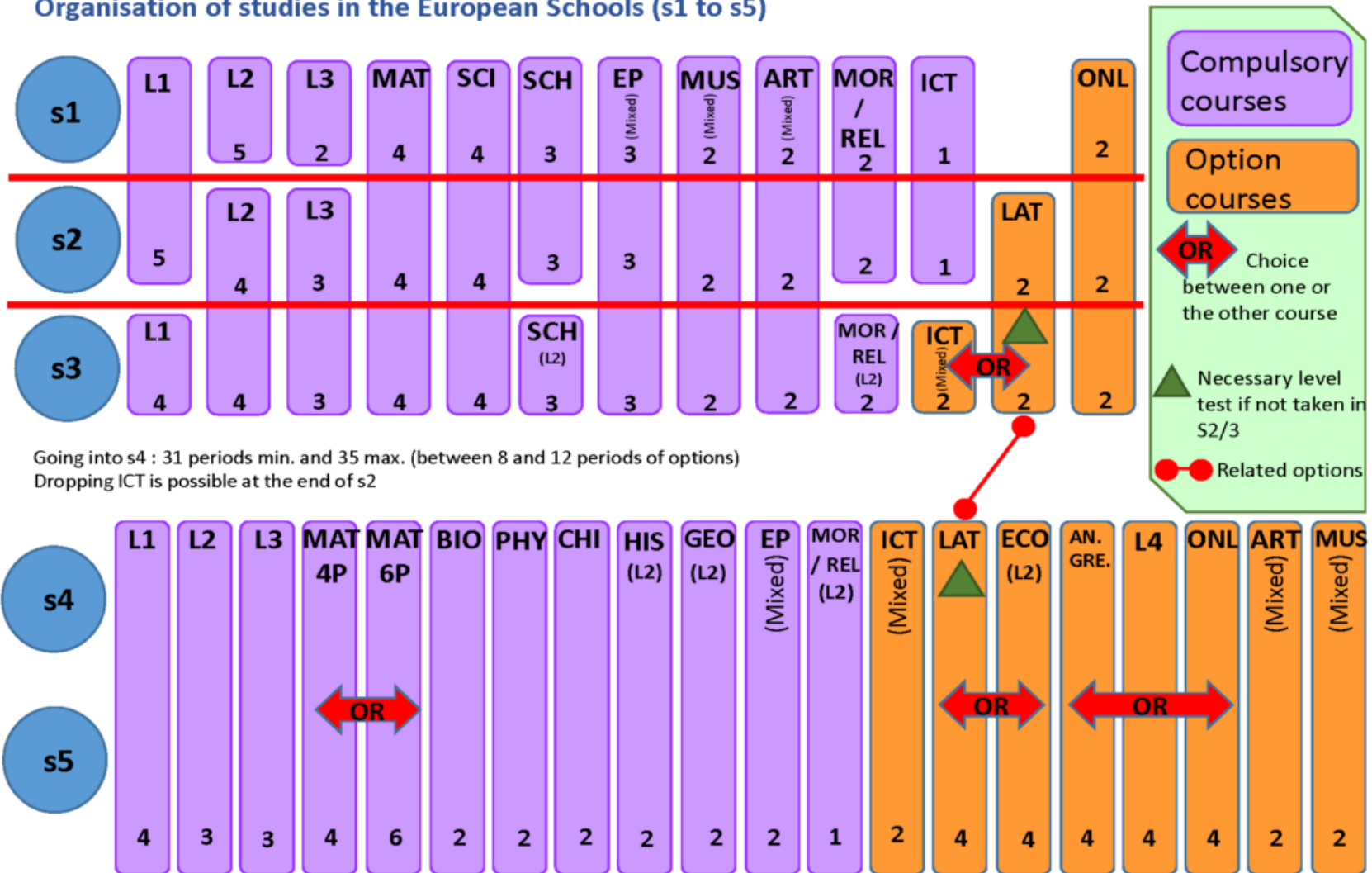
En **troisième secondaire**, tous étudient les sciences humaines et la religion ou la morale dans leur première langue étrangère (LII).

En **quatrième et cinquième années secondaires**, le cours obligatoire de sciences intégrées est subdivisé en trois matières : physique, chimie et biologie, et les élèves ont le choix entre un cours de mathématiques normal ou un cours avancé. Les autres options comprennent les sciences économiques, une troisième langue étrangère (LIV) et le grec ancien.

Les classes de **sixième et septième secondaires** forment un tout, menant jusqu'au Baccalauréat européen. Bien qu'il y ait un noyau de matières obligatoires (dont la langue maternelle, la LII, les mathématiques, un cours de sciences, la philosophie, l'éducation physique, l'histoire et la géographie), les élèves ont aussi le choix parmi un large éventail de cours à option de deux heures, quatre heures ou à un niveau avancé.

Le niveau de performance des élèves est régulièrement évalué et des bulletins sont distribués trois ou quatre fois l'an. Le contrôle s'effectue aussi bien sur le travail en classe que sur le résultat des examens (les examens officiels n'ont pas lieu dans le cycle d'observation). Des critères définis par le Conseil supérieur permettent de décider si un élève est apte à passer dans la classe supérieure à la fin de l'année scolaire.

Organisation of studies in the European Schools (s1 to s5)



Going into s4 : 31 periods min. and 35 max. (between 8 and 12 periods of options)
 Dropping ICT is possible at the end of s2

Compulsory courses (purple)

Option courses (orange)

OR Choice between one or the other course

OR Necessary level test if not taken in S2/3

OR Related options

- Remarks :
- In s4-s5, options are chosen for the full cycle
 - ONL : Only for Irish nationality students in the EN section
 - L4 : Official EU language (min. 7 students enrolled)
 - Mixed: subjects taught to mixed language groups

SMS – MY SCHOOL

SMS (School Management System) est un logiciel de gestion en ligne permettant aux parents d'accéder à de nombreuses informations concernant leur enfant : horaires (en secondaire), absences des 15 derniers jours, adresses de contact des professeurs, bulletins, messages de l'école, données personnelles, etc.

Tous les nouveaux parents reçoivent, peu avant la rentrée scolaire, un e-mail avec les instructions techniques afin de pouvoir se connecter à SMS.

Le login et le mot de passe vous permettent d'accéder à la fiche de votre/vos enfant(s) et à son/leur emploi du temps. L'emploi du temps sera uniquement disponible pour les élèves de secondaire. Cet emploi du temps est provisoire et sera susceptible d'être modifié durant les premières semaines de cours. Plus de précisions à ce sujet vous sont communiquées par le secrétariat secondaire à la rentrée scolaire.

Si vous vous rencontrez un problème lié au portail SMS, veuillez consultez **d'abord** [notre FAQ](#). Si vous n'arrivez pas résoudre le problème, contactez notre service IT à l'adresse : LIST-LAE-SKU-SMS@eursc.eu.

Pour communiquer un changement de données dans SMS : LAE-SMS-UPDATING@eursc.eu

21

JOURNAL DE CLASSE (AGENDA)

Un journal de classe standard obligatoire sera distribué à tous les élèves de la maternelle jusqu'en S4 inclus à la rentrée (les frais relatifs seront intégrés à la facture des frais scolaires). Il faudra, dès le premier jour, y indiquer le nom de l'enfant, le nom des parents, l'adresse et les numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence.

Outil de travail très important, il doit être tenu à jour avec le plus grand soin. Il sert à noter les devoirs éventuels mais aussi les diverses communications entre les parents et les professeurs.

LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

En **maternelle**, les listes de matériel scolaire pour le cycle maternel sont publiées [sur notre site](#) (si applicable, car certaines classes n'en demandent pas).

En **primaire**, les listes de livres et de matériel scolaire pour le cycle primaire sont publiées [sur notre site](#).

En **secondaire**, les listes de livres pour les élèves du secondaire sont publiées [sur notre site](#). Il n'y a pas de matériel spécifique à acquérir avant la rentrée. Chaque professeur communiquera le matériel requis durant ses cours.

N.B. : Il n'est **pas nécessaire d'apporter tous les livres lors du premier jour** d'école.

TENUE DE SPORT

Les parents doivent commander la tenue de sport en ligne.

En **primaire**, seuls le t-shirt et le short sont nécessaires. Le bonnet de piscine est nécessaire pour les élèves de P2 à P5 uniquement.

En **secondaire**, seul le t-shirt est obligatoire.

Pour les commandes, veuillez vous rendre [sur le site de notre fournisseur](#).

JETON

Tous les nouveaux élèves reçoivent un jeton. À partir du cycle secondaire, les élèves doivent impérativement l'avoir sur eux tous les jours.



Le jeton est nécessaire :

- Pour les achats à la cafétéria ou au Snack Shack
- Pour les repas à la cantine
- Pour l'utilisation du casier de l'élève (en secondaire)

CARTE D'ETUDIANT (CYCLE SECONDAIRE)

Tous les élèves de secondaire reçoivent, chaque année, une nouvelle carte d'étudiant (non-magnétisée), et devront obligatoirement porter cette carte de manière visible tout au long de la journée.

Cette carte permet à tout professeur ou membre du personnel éducatif de l'école de pouvoir identifier les élèves. Elle devra également être présentée aux vigiles pour pouvoir sortir de l'école, ainsi qu'à la cantine par les élèves qui y mangent un repas chaud.

Cette carte comportera une bande de couleur rouge, bleue ou verte indiquant le type d'autorisation de sortie que vous aurez choisie pour votre enfant.

CASIERS (CYCLE SECONDAIRE)

Chaque élève de secondaire se verra attribuer automatiquement un casier. Le montant demandé dans la facture de la **première année du secondaire** correspond à la location du casier pour la totalité de la scolarité dans le cycle secondaire (soit 7 années).

Dans le cas d'un départ anticipé avant la fin de la scolarité, l'école remboursera la différence au prorata des années passées à l'école.

Dès lors, il n'est pas nécessaire de faire une demande de casier. Toutefois, si vous souhaitez que votre enfant n'ait PAS de casier, dans ce cas là uniquement, merci d'envoyer un e-mail à Mme Daniela MUTES : lae-assistant-deputy-director-secondary-cycle@eursc.eu.

ÉTIQUETTE CARTABLE (CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE)

Dès le premier jour, les parents des élèves des cycles maternel et primaire doivent attacher une étiquette nominative **plastifiée** au cartable de leur enfant. Elle mentionnera le nom, l'adresse complète, le numéro de téléphone des parents et – très clairement – le numéro du bus à prendre (spécifié par jour).

Vous trouverez le document explicatif, ainsi que le modèle à imprimer et plastifier [sur notre site](#) et en **Annexe III**.

BIBLIOTHEQUES

Notre école dispose de [deux bibliothèques](#) qui font partie intégrante du processus pédagogique. Les élèves de maternelle et primaire visitent la bibliothèque tous les 15 jours, accompagnés par leur professeur. Les élèves de secondaire s'y rendent de manière autonome ou avec leur professeur pour effectuer des recherches documentaires. Toutes et tous peuvent y emprunter des livres, magazines et autres supports médiatiques.

Le [catalogue](#) de nos bibliothèques comprend des livres en allemand, anglais, bulgare, croate, espagnol, estonien, français, italien, néerlandais et roumain. Les bibliothèques disposent également de plusieurs ressources accessibles à la communauté scolaire. Elles peuvent être consultées à l'école, sur les ordinateurs prévus à cet effet, ou en ligne.

Tout au long de l'année, des activités variées y sont organisées afin de promouvoir le goût de la lecture et des livres.

Les bibliothèques sont accessibles aux élèves suivant l'horaire indiqué sur la porte des bibliothèques. Elles se situent au bâtiment L (cycles maternel et primaire) et au deuxième étage du bâtiment R (cycle secondaire). Voir plan page 13.

FREQUENTATION DES COURS

Tous les élèves sont tenus de suivre régulièrement les classes selon le calendrier scolaire, et selon l'emploi du temps qui leur sera communiqué au début de l'année. Veuillez-vous référer à l'Article 30 du [Règlement général des Écoles européennes](#) pour toutes les informations relatives à la fréquentation régulière des cours ainsi qu'aux absences.

Si votre enfant ne se sent pas bien durant la journée et éprouve le besoin de rentrer à la maison, il/elle devra se présenter à l'infirmerie pour y être examiné. Il/elle ne sera autorisé à quitter l'école qu'après communication téléphonique de l'infirmerie avec les parents et accord de ceux-ci. Seuls les représentants légaux/adultes autorisés pourront venir chercher les élèves du maternel et du primaire. Les élèves du secondaire, quant à eux, devront passer chez leur conseiller avant de quitter l'école pour leur remettre le justificatif établi par les infirmières.

CERTIFICAT DE FREQUENTATION SCOLAIRE

Les certificats de fréquentation scolaire sont envoyés par e-mail à partir de la troisième semaine de cours. **Aucune attestation ne sera délivrée avant cette date.**

ABSENCES

Au cas où un élève serait dans l'impossibilité de fréquenter l'école pour des raisons de santé, un des représentants légaux de l'enfant doit prévenir l'école, en suivant la procédure détaillée ci-après.

CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

Avant 8h30, contactez uniquement l'enseignant par e-mail.

Merci de ne pas envoyer de message concernant l'absence d'un enfant au secrétariat qui ne transmettra pas votre message au professeur.

Après deux jours d'absence, l'élève doit impérativement présenter un certificat médical au professeur principal. **Pour les absences de plus longue durée**, le certificat médical doit être transmis endéans les 48h (un scan par e-mail est suffisant).

CYCLE SECONDAIRE

Avant 8h15, contactez le Conseiller d'éducation de votre enfant par e-mail. Voir [Contacts](#), sur notre site.

Merci de ne pas envoyer de message concernant l'absence d'un enfant au secrétariat qui ne transmettra pas votre message au conseiller d'éducation concerné.

Après deux jours d'absence, l'élève doit impérativement présenter un certificat médical au conseiller d'éducation. **Pour les absences de plus longue durée**, le certificat médical doit être transmis endéans les 48h.

Les autorisations d'absence pour convenance personnelle doivent être demandées par écrit (lettre/e-mail) au moins une semaine à l'avance aux Directeurs adjoints.

Pour rappel, sauf cas de force majeure, aucune autorisation d'absence aux cours ne peut être donnée la semaine précédant ou celle suivant les périodes de vacances ou de congés scolaires.

SANTE

L'infirmerie de l'école est destinée à donner les premiers soins en cas d'accident ou de malaise important survenu durant la journée scolaire. Ce service ne peut se substituer aux parents pour l'administration des soins courants.

Afin que l'infirmière puisse consacrer le temps nécessaire aux enfants qui présentent de réels problèmes, les parents sont invités à soigner à la maison, avec leur médecin traitant, toutes les petites affections telles que : maux de gorge, aphtes, boutons de fièvre, verrues, blessures ou foulures survenues en dehors de l'école. Toutefois, si votre enfant passe par l'infirmerie de l'école, nous ne manquerons pas de vous contacter si son état de santé le nécessite. Sans nouvelle de notre part, l'élève sera apte à poursuivre la journée à l'école.

En cas de maladie contagieuse ou si vous constatez la présence de poux chez votre enfant, veuillez informer l'infirmerie et l'enseignant de votre enfant.

Si un cas de **méningite à méningocoques** survient à l'école, il est indispensable que le service de santé puisse prendre les mesures préventives afin de diminuer les risques de contagion.

Dans une telle éventualité, il est prévu que le médecin scolaire se rende à l'école afin de donner les informations nécessaires aux parents des élèves et après évaluation par le médecin inspecteur d'hygiène, d'administrer si nécessaire, une dose d'antibiotique aux enfants.

Ce médicament doit être administré uniquement aux élèves ayant été en contact proche avec le malade et fréquentant la classe ou vivant sous le même toit. Dans les deux cas prévus ci-dessus, cette prévention est obligatoire.

Tout élève concerné n'ayant pas reçu ce médicament devra être évincé du site de l'école pendant une durée de dix jours.

Pour pouvoir, en cas de nécessité, administrer une dose préventive contre le méningocoque, le médecin scolaire doit disposer d'une attestation, signée par vous. Vacciné ou non contre la méningite, la prévention par antibiotique s'impose.

En conséquence, nous vous demandons de **remplir** le [Questionnaire médico-pédagogique](#) et de lire et compléter le [document informatif ainsi que le formulaire relatifs à la méningite](#).

Tous deux sont disponibles sur [notre site](#) ainsi qu'en **Annexes IV et V** de ce Welcome Pack et doivent être **renvoyés complétés à l'infirmerie durant la première semaine de la rentrée scolaire** (LIST-LAE-INFIRMARY@eursc.eu).

Veuillez auparavant demander à votre médecin traitant si votre enfant présente une contre-indication aux antibiotiques suivants : Ciproxine, Tarivid ou Zitromax.

FRAIS SCOLAIRES

Personne de contact : Mme Sandra BEYNE (sandra.beyne@eursc.eu ; 02/340.70.02)

Les parents sont tenus de payer les frais scolaires (agenda, assurance, photocopies, etc.) par enfant inscrit à l'école et par année. Les parents appartenant aux organismes mentionnés ci-dessous sont exonérés du minerval scolaire, mais non des autres frais :

CATEGORIE 1

- Personnel des institutions de l'Union européenne (employé directement et de manière continue pour une période dont la durée est d'un an au minimum).
- Personnel enseignant¹ et non-enseignant² des Écoles européennes (avec un contrat de minimum un an).

CATEGORIE 2

- Les représentants légaux appartenant aux organismes, qui ont signé un accord de financement avec le Conseil supérieur et qui paient, par enfant, la contribution annuelle calculée en début d'année, sont tenus de payer les frais scolaires. Pour ces familles, qui ont plusieurs enfants à l'école, il n'y a pas de réduction de minerval scolaire pour le deuxième enfant et les enfants suivants.

Une facture relative aux frais et, si d'application, au minerval, sera envoyée après la rentrée scolaire (durant le mois d'octobre 2023). Celle-ci devra être payée par virement endéans le délai imparti.

Si nécessaire, vous trouverez plus d'informations sur les frais scolaires [sur notre site](#).

¹ Pour les chargés de cours : dans les conditions de leur Statut.

² Dans les conditions du statut du Personnel Administratif et de Service (PAS).

REMARQUE IMPORTANTE

Au moment de l'encodage dans notre programme de facturation des frais scolaires, un seul représentant légal de l'enfant peut être renseigné comme « responsable des frais ». Par défaut, le responsable légal de l'enfant encodé est le membre du personnel des institutions européennes. Si les deux représentants légaux de l'enfant travaillent pour les institutions européennes, le représentant légal de l'enfant encodé est celui qui perçoit les allocations familiales comme mentionné dans le document « Attestation pour l'École européenne » qui vous a été demandé au moment de l'inscription de votre enfant.

Veillez noter que le responsable légal encodé dans le programme informatique ne peut être modifié en cours d'année scolaire. Si vous désirez modifier le représentant légal encodé par défaut, veuillez envoyer un e-mail à Mme Sandra Beyne (sandra.beyne@eursc.eu) impérativement avant le 30/09/2023.

Une demande de changement introduite après cette date ne pourra pas être prise en compte pour l'année scolaire 2023-2024.

MINERVAL SCOLAIRE – ÉLÈVES DE CATEGORIE III

Personne de contact : Mme Sandra BEYNE (sandra.beyne@eursc.eu ; 02/340.70.02)

Le minerval scolaire est fixé par le Conseil supérieur des Écoles européennes.

Lors de l'inscription d'un élève dans une École européennes, les parents qui sont soumis au paiement du minerval scolaire (catégorie III) s'engagent à le payer dans le délai fixé par l'école.

POUR LES ENFANTS DES AGENTS CIVILS INTERNATIONAUX OTAN ET DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX ONU (POSTES A BRUXELLES)

	Inscrits en catégorie III avant le 01/09/2013	Inscrits en catégorie III après le 31/08/2013
Maternelle		8.401,38 €
Primaire		11.552,02 €
Secondaire	12.854,22 €	15.752,72 €

POUR LES ENFANTS DONT LES PARENTS FONT PARTIE DE LA CATEGORIE III

	Inscrits en catégorie III avant le 01/09/2013	Inscrits en catégorie III après le 31/08/2013
Maternelle		4.200,69 €
Primaire		5.776,01 €
Secondaire	6.427,11 €	7.876,36 €

ACOMPTE

Tous les parents redevables du minerval scolaire devront payer un acompte de 25% du montant annuel du minerval, à titre de condition préalable à l'inscription ou à la poursuite des études à l'école (l'acompte n'est pas remboursable). Une facture vous a été envoyée et devra être acquittée avant le début de l'année scolaire (deadline fixée au 15 juillet 2023 pour les élèves déjà inscrits durant l'année scolaire 2022-23).

REMARQUES

Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école qui appartiennent à la même catégorie, ces taux sont ramenés :

Pour les élèves de catégorie III avant le 01/09/2013 à 50% pour le deuxième enfant et au minimum pour les enfants suivants

Pour les élèves de catégorie III après le 31/08/2013 à 80% pour le deuxième enfant et à 60% pour les enfants suivants.

En cas de difficultés financières, les familles peuvent adresser une demande écrite soit d'exonération partielle (plus aucune exonération totale n'est accordée), soit de paiement de la facture par tranches.

Conformément à l'article 29 du « Règlement général des Écoles européennes », si à la fin d'une année scolaire, le minerval fixé reste dû ou n'est pas versé dans son intégralité, l'élève concerné sera rayé du registre d'inscription et ne sera plus admis aux Écoles européennes à partir de l'année scolaire suivante.

PROTECTION DES DONNEES

L'École s'engage à prendre toutes les mesures afin de se conformer aux réglementations relatives à la protection de la vie privée, en ce compris le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

L'École a notamment édicté une politique de confidentialité et nommé une Déléguée à la Protection des Données.

Vous trouverez toutes les informations utiles [sur notre site](#).

Les parents des nouveaux élèves inscrits doivent remplir sur SMS le formulaire de consentement de leur(s) enfant(s) pour la prise et l'utilisation de photos et/ou de vidéos par l'École. Pour ce faire, veuillez vous connecter à SMS en utilisant vos propres identifiants (et non ceux du compte de votre enfant). Lors de votre première connexion, la notice explicative apparaîtra. Celle-ci énonce les conditions d'utilisation des photographies et enregistrements de votre/vos enfant(s) pris par l'École. Après avoir accepté ces conditions, vous serez dirigés vers le formulaire de consentement et pourrez faire votre choix.

Merci de noter qu'à défaut de remplir ce formulaire, le(s) professeur(s) de votre/vos enfant(s) n'auront d'autre choix que de « flouter » l'image de votre enfant ou de faire en sorte que celui-ci n'apparaisse pas sur les photos/vidéos prises dans le cadre des activités scolaires.

Pour toute question concernant la politique de confidentialité ou la manière dont l'école traite les données de votre/vos enfant(s), veuillez contacter la Déléguée à la Protection des Données de l'École, Mme Lefkothea Gartagani, à l'adresse suivante : LAE-DPO-CORRESPONDENT@eursc.eu.



RENTREE

PREMIERS JOURS DE LA RENTREE SCOLAIRE

CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

Les modalités pratiques des premiers jours de rentrée scolaire vous seront transmises fin août via e-mail par le secrétariat des cycles maternel et primaire.

L'accès des élèves de maternelle et primaire se fait par la Drève Sainte-Anne, grille n° 88.

En arrivant à l'école le **mercredi 6 septembre**, les parents pourront accompagner leur(s) enfant(s) jusque dans leur classe, pour y être accueillis par leur(s) titulaire(s) respectifs, à partir de 7h50. Les cours débuteront à 8h15.

N.B. : Les parents **doivent s'assurer que l'enseignant de la classe sache comment leur enfant rentrera chez lui en fin de journée** (ramassage parental, bus, garderie) en l'indiquant sur son **étiquette**. Voir page 23 ou [Annexe III](#).

CYCLE SCONDAIRE

Dès le jour de la rentrée scolaire, mercredi 6 septembre 2023, l'accès des élèves secondaire se fait par la Drève Sainte-Anne, à la grille au n° 90.

Les modalités pratiques des premiers jours de rentrée scolaire vous seront transmises quelques jours avant la rentrée scolaire, via e-mail, par le secrétariat secondaire.

Les élèves ne doivent pas apporter tous leurs livres lors du premier jour d'école.

REUNIONS DE PARENTS EN SEPTEMBRE

Cette année, toutes les réunions parents-titulaires auront lieu à l'école. Ces réunions auront lieu durant les 4 premières semaines de la rentrée scolaire.

Les informations pratiques (horaire, lieux, etc.) concernant ces réunions vous seront communiquées à la rentrée scolaire.

APEEE

Chaque École européenne dispose d'une association des parents d'élèves des Écoles européennes (APEEE). Les bureaux de l'APEEE de notre école se trouvent au bâtiment S.

L'APEEE gère de nombreux services liés de près à la vie de l'école, tels que

- La cantine
- Le transport scolaire
- Les activités périscolaires
- La Somerfest (fête annuelle de l'école)

En cas de questions/demandes concernant les services gérés par l'APEEE, l'école n'est pas habilitée à répondre. Merci de contacter directement l'APEEE. Toutes les informations concernant ces services et les données de contact sont disponibles [sur leur site web](#).

Avez-vous des questions concernant le transport ou l'alimentation à l'école ? Votre enfant ou vous-même avez des soucis avec OS365 et avez besoin d'aide ? Désirez-vous parler avec le(la) prof de votre enfant et vous ne savez pas comment vous y prendre ? Ou vous désirez simplement être en contact avec d'autres parents de l'EEB4 et même avez envie de vous joindre à un groupe de travail qui gère un point important à vos yeux ?

L'APEEE est là pour vous aider ! N'hésitez pas à les contacter concernant toutes questions ou soucis avec l'école, et ils se feront un plaisir de vous répondre dans les plus courts délais.

Pour toutes questions d'ordre pédagogique ou concernant la communauté scolaire vous pouvez envoyer un e-mail à info@bru4.eu.

Pour tous les autres services de l'APEEE (administration, transport scolaire, cantine et activités périscolaires), vous pouvez envoyer un e-mail à secretariat@bru4.eu.

ACCUEIL PEDAGOGIQUE POST-SCOLAIRE / GARDERIE (OIB)

La Commission européenne organise un Accueil pédagogique post-scolaire (précédemment appelé Garderie) payant pour les enfants (de 4 à 12 ans) du personnel statutaire des institutions de l'Union européenne. L'Accueil Pédagogique post-scolaire a une mission sociale qui est de répondre aux besoins des parents qui travaillent et une mission pédagogique qui est d'offrir aux enfants un accueil de qualité centré sur leur bien-être et leur socialisation.

Pour plus d'informations, voici la page de l'Accueil Pédagogique post-scolaire sur le site web de la Commission européenne : [My Intracomm](#).

ORGANISATION

Les enfants sont accueillis à la fin de la journée scolaire par l'équipe éducative sur le site de l'école ou dans une garderie postscolaire centrale. L'APEEE est responsable pour le transport des enfants vers les garderies hors site de l'école.

Le projet d'accueil des garderies est un outil qui vise à répondre aux besoins fondamentaux des enfants en partenariat avec les familles. L'équipe éducative joue un rôle important en accompagnant l'enfant dans son développement à travers des activités différentes qui ciblent des compétences spécifiques. Le goûter est souvent un temps de parole pour chaque enfant. Il y a également une activité « Étude » où les enfants peuvent se rendre pour y faire leurs devoirs.

HORAIRE

- Lundi, mardi et jeudi : de la fin des cours à 18h45
- Mercredi : de la fin des cours à 18h45
- Vendredi : de la fin des cours à 18h00

CONGES SCOLAIRES

Pendant les congés prévus dans le calendrier scolaire, un Accueil Pédagogique est organisé sur les différents sites centraux et si possible dans les écoles. L'Accueil Pédagogique fonctionne sur le mode « **Accueil pédagogique congés scolaires** » : les enfants sont pris en charge le matin dès leur arrivée jusqu'à l'heure de fermeture. Une inscription préalable est obligatoire endéans les délais prévus via l'application [Kiddyweb](#).

Une garderie aérée a lieu pendant les congés de printemps (période de Pâques) et d'été (juillet et août) principalement sur le site d'Overijse et si nécessaire sur un site central. Une inscription préalable est obligatoire via l'application [Kiddyweb](#).

NB : Pas d'Accueil pédagogique post-scolaire lors des jours fériés officiels de la Commission européenne.

CONTACTS

Inscriptions : Toute question relative aux inscriptions peut être adressée à la boîte fonctionnelle OIB-INSCRIPTIONS-GARDERIES-POSTSCOLAIRES@ec.europa.eu.

Secrétariat : Toute question d'information générale peut être adressée à la boîte fonctionnelle OIB-GARDERIES-SECRETARIAT@ec.europa.eu.

Retenues parentales : Toute question relative aux contributions parentales peut être adressée à la boîte fonctionnelle OIB-CPE-AFFAIRES-FINANCIERES@ec.europa.eu.

Les parents peuvent également contacter l'AdP (**Association des parents** – Crèches et Garderies), qui représente les parents intéressés par les garderies post-scolaires et/ou aérées de la Commission européenne, à l'adresse e-mail : EU-ADP-CRECHES-GARDERIES@ec.europa.eu.

Quelques demandes aux parents pour une bonne collaboration :

- Communiquer d'abord au secrétariat de COLE (Cornet-Leman) (qui fait suivre l'information) le nom de toute nouvelle personne autorisée à reprendre l'enfant. Les éducateurs ne peuvent en aucun cas remettre l'enfant à des personnes n'ayant pas été préalablement autorisées par les parents.
- Toutes les questions relatives à l'administration (inscriptions, paiement, règlement...) sont à poser au secrétariat de Cornet-Leman (COLE), par e-mail à l'adresse: OIB-GARDERIES-POSTSCOLAIRES@ec.europa.eu.

Uniquement pour une communication **urgente**, vous trouverez ci-après le numéro de téléphone du secrétariat de Cornet-Leman (COLE) : 02/295.09.45

CONTACTS

Direction	
Markko MATTUS Directeur	LAE-DIRECTOR@eursc.eu
Laure NOSSENT Assistante de direction	laure.nossent@eursc.eu Tél. : 02/340.13.94

Direction Finances et Administration	
Peter SEGERS Directeur adjoint	LAE-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu
Deniz GUMUS Secrétaire du Directeur adjoint	deniz.gumus@eursc.eu Tél. : 02/ 340.13.96

Cycles maternel et primaire

Direction	
Martin McGRATH Directeur adjoint	LAE-DEPUTY-DIRECTOR-NURSERY-AND-PRIMARY-CYCLE@eursc.eu
Niina VIIMA Assistante du Directeur adjoint	LAE-ASSISTANT-DEPUTY-DIRECTOR-NURSERY-AND-PRIMARY-CYCLE@eursc.eu

Secrétariat	
Carolyn SAUNDERS Secrétaire	carolyn.saunders@eursc.eu Tél. : 02/340.13.99

Véronique MALEMPREZ Secrétaire	veronique.malemprez@eursc.eu Tél. : 02/340.13.90
Coordination	
Marjolaine FUMINIER Coordinatrice du soutien éducatif	marjolaine.fuminier@teacher.eursc.eu

Cycle Secondaire

Direction	
Sandra MASET CALPE Directrice adjointe	LAE-DEPUTY-DIRECTOR-SECONDARY-CYCLE@eursc.eu
Daniela MUTES Assistante de la Directrice adjointe	LAE-ASSISTANT-DEPUTY-DIRECTOR-SECONDARY-CYCLE@eursc.eu

Secrétariat	
Samantha SIOEN Secrétaire secondaire	samantha.sioen@eursc.eu Tél. : 02/340.14.90
Deborah DE METS Secrétaire pédagogique	deborah.de-mets@eursc.eu Tél. : 02/340.70.01
Laura DELOBEL Secrétaire secondaire	laura.delobel@eursc.eu Tél. : 02/ 340.14.97

Coordination	
Sandrine RUNDSTRÖM Coordinatrice de transition P5 à S1 Coordinatrice de cycle S1 à S2	sandrine.rundstrom@teacher.eursc.eu
Evica ŠIVAK LEDIĆ Coordinatrice de cycle S3 – S4	evica.sivak-ledic@teacher.eursc.eu
Stephen ETORDEU Coordinateur de cycle S5 et S6	stephen.etordeu@teacher.eursc.eu
Tom BOIY Coordinateur de cycle S7 et BAC	tom.boiy@teacher.eursc.eu
Maxime JONCKHEERE Coordinatrice du soutien éducatif ad intérim	maxime.jonckheere@edu.eursc.eu

Conseillers d'éducation	
Marie-Madeleine DEMOOR Conseillère d'éducation S1	marie-madeleine.demoor@edu.eursc.eu Tél. : 02/ 340.70.03
Sigrid MELTS Conseillère d'éducation S2	sigrid.melts@edu.eursc.eu Tél. : 02/ 340.70.06
Patty MBUYI-LABA KANKONDE Conseillère d'éducation S3	patty.mbuyi-laba@edu.eursc.eu Tél. : 02/ 340.70.09
Oindrila PAUL Conseillère d'éducation S3 EN	oindrila.paul@edu.eursc.eu Tél. : 02/ 340.70.37
Ioannis ADAMAKIS Conseiller d'éducation S4	ioannis.adamakis@edu.eursc.eu Tél. : 02/ 340.70.19

Ildiko SOOS Conseillère d'éducation S5	ildiko.soos@edu.eursc.eu Tél. : 02/340.70.35
Lucia IMBRICI Conseillère d'éducation S6	lucia.imbrici@edu.eursc.eu Tél. : 02/ 340.70.05
Luca DI PAOLA Conseiller d'éducation S7	luca.di-paola@edu.eursc.eu Tél. : 02/340.70.04
Lora MAHLELIEVA-CLARKSON Conseillère d'éducation polyvalente	lora.mahlelieva-clarkson@edu.eursc.eu Tél. : 02/340.70.05
Oindrila PAUL Conseillère d'éducation polyvalente	oindrila.paul@edu.eursc.eu Tél. : 02/340.70.37
Fulvia GALLAS Conseillère d'éducation à la Vie scolaire	fulvia.gallas@edu.eursc.eu Tél. : 02/340.70.08

Administration	
Justine DAUCHOT Secrétaire de Communication	justine.dauchot@eursc.eu Tél. : 02/340.70.18
Tatiana D'HUART Secrétaire des Inscriptions	LAE-ENROLMENTS@eursc.eu Tél. : 02/340.70.32
Sandra BEYNE Comptable (gestion des frais scolaires et attestations d'employeurs)	sandra.beyne@eursc.eu Tél. : 02/340.70.02
Lefkothea GARTAGANI Déléguée à la Protection des Données	LAE-DPO-CORRESPONDENT@eursc.eu
Steven QUINA Informaticien (ICT Maternelle / Primaire)	steven.quina@eursc.eu

Joris GOEMAN Informaticien (ICT Secondaire)	joris.goeman@eursc.eu
---	--

Infirmierie	
Eva PUTTKAMER Sophie CARLY Ouafaa ELMESKINI Charlotte TROUPEAU	list-lae-infirmary@eursc.eu Tél. : 02 /340.14.94

Psychologues	
Marie-Charlotte VAN DER MERSCH Cycles maternel et primaire + S7	marie-charlotte.van-der-mersch@eursc.eu Tél. : 02/340.70.15
Terry VERVONDEL S1, S2, S3 et section NL	terry.vervondel@eursc.eu Tél. : 02/340.70.16
Madeleine MENTIOR S4, S5, S6 et section DE	madeleine.mentior@eursc.eu Tél. : 02/340.70.34

Bibliothèques	
Eli LONERO Cécile FUMIRE Stéphanie PIRET	list-lae-librarian@eursc.eu

N.B. : Si vous avez un doute quant à la personne à contacter, nous vous invitons à consulter les organigrammes qui se trouvent sur notre site ([cycle maternel et primaire à venir](#); [cycle secondaire](#)). Ils seront mis à jour d'ici la rentrée scolaire.

APEEE	
Général	secretariat@bru4.eu Tél. : 02/474.10.91
Transport	transport@bru4.eu Tél.: 02/474.10 96
Cantine	canteen@bru4.eu Tél.: 02/474 10 95
Périscolaire	periscolaire@bru4.eu Tél. : 02/474 10 92
Eurêka ! Service des objets perdus/trouvés	eureka@bru4.eu

ANNEXES

- I. Fiche et plan d'accès
- II. Calendrier scolaire
- III. Étiquette cartable
- IV. Questionnaire médico-pédagogique
- V. Informations et formulaire méningite